

**INTERVENTION DE JACQUES GENEST
INAUGURATION DE L'EXTENSION DES LOCAUX DU SDE 07 (4 juillet 2013)**

Mesdames et Messieurs les élus
Mesdames et Messieurs les représentants des administrations, des organismes publics et des entreprises
Monsieur le Directeur et les membres du personnel
Mesdames et Messieurs,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous accueille pour cette réception à l'occasion de l'extension des locaux du syndicat.

J'excuse tout d'abord Hervé Saulignac qui n'a pu se libérer. Je le regrette d'autant plus qu'il a été vice-président et que nous avons très bien travaillé ensemble.

Pourquoi avoir créé cet espace ?

Toutes nos réunions, et en particulier les comités syndicaux, devaient se dérouler dans des salles de Privas ou ailleurs, comme au Pouzin, ce qui entraînait des problèmes de calendriers.

Nous avons pensé aussi que cette organisation coupait les élus du syndicat. En effet, beaucoup ne connaissaient pas les locaux et ainsi l'ensemble du personnel. Nous avons voulu rapprocher les élus du syndicat.

Ces travaux ont aussi été l'occasion de changer le système de chauffage et de climatisation du bâtiment existant.

Le bureau était convaincu de la nécessité de cette extension mais où la faire ?

Trois possibilités s'offraient à nous :

- Vendre le bâtiment actuel et trouver un nouvel emplacement à Privas
- Vendre le bâtiment actuel et construire dans une autre commune.
- Agrandir le bâtiment actuel mais avec des contraintes techniques de terrain

Nous avons donc choisi la solution de rester ici en démontrant ainsi notre attachement à Privas comme préfecture.

Après mise en concurrence, c'est le cabinet d'architecture Fabre Doisnel qui a été choisi. La liste des entreprises qui ont travaillé vous est projetée. Je pense que cette extension est bien réussie et qu'elle sera bien adaptée à notre fonctionnement. Nous avons voulu un bâtiment exemplaire dans le domaine énergétique : isolation renforcée, panneaux photovoltaïques, terrasse végétalisée et panneaux photovoltaïques-casquettes sur le bâtiment existant. Le coût total de l'opération (nouveau bâtiment, mobilier et aménagement du bâtiment existant) s'éleve à un peu moins de 1 million d'euros entièrement autofinancé.

J'en profite pour remercier :

- Les architectes et les entreprises pour la qualité de leur travail
- Le personnel pour avoir supporté des nuisances pendant les travaux. Le syndicat compte 22 employés.
- Les élus du comité syndical pour leur soutien
- Les membres du bureau et les vices présidents pour leurs conseils et leur implication dans ce dossier.
- Laurent Ricaud, Directeur, et les employés pour avoir bien géré le chantier ainsi que Pierre Xavier pour la réception des travaux et Alain Risson pour la technologie..

Je veux profiter de cette occasion pour parler du syndicat et de ses actions :

Le syndicat départemental d'électricité, devenu depuis syndicat départemental des énergies, a été créé le 5 mars 1964 et regroupe la totalité des 339 communes ardéchoises. Il est totalement indépendant, il ne dépend ni du département, ni de la région ni de l'état, il ne dépend que des 339 communes ardéchoises.

Son but initial était évidemment l'électrification en particulier dans les zones rurales et son premier Président a été monsieur Grangier René, Maire de Boucieu le Roi.

Une nouvelle fois, je rappelle que les lignes basses tension et certaines moyennes tension appartiennent aux communes qui ont délégué la compétence au syndicat. ERDF n'est que le concessionnaire et non le propriétaire mais a en charge l'entretien en particulier l'élagage.

Nous intervenons pour les travaux d'électrification (extension, renforcement) pour les 301 communes rurales de l'Ardeche. Pour les 38 communes dites urbaines, c'est ERDF qui a la compétence.

Au fil du temps, de nouvelles compétences ont été prises pour toutes les communes :

- Concession gaz.
- Enfouissement des lignes électriques avec des taux de subventions allant jusqu'à 75 % pour les communes rurales : les 25 % étant payés sur 10 ans sans intérêt
- Enfouissement des lignes téléphoniques : 50 % de subvention
- Eclairage public : 3 volets
 - o Programme normal
 - o Eclairage des équipements sportifs
 - o Remplacement des ballons fluos (18000)Ces 3 volets subventionnés à 50 % et cumulables la même année
- Entretien éclairage public : une très grande partie des communes sont adhérentes et, grâce aux méthodes employées, le prix a été très largement baissé.
- Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables : 125 communes adhérentes

Nous avons aussi numérisé le cadastre des 175 communes qui ne l'étaient pas. 155 sont terminées et 20 le seront avant l'automne. Ceci permettra à toutes les communes ardéchoises d'avoir un SIG gratuit du SDE pour les informations cadastrales, les lignes électriques et éventuellement l'éclairage public. Cette numérisation a été totalement prise en charge financièrement par le syndicat. Nous allons rencontrer prochainement le conseil général pour voir s'il n'y a pas une possibilité de regrouper nos synergies.

Nous avons décidé aussi d'instruire les demandes d'urbanisme pour les communes rurales puisque nous n'avons pas les compétences pour les communes urbaines. Nous espérons pouvoir le mettre en place au 1 janvier ou avant. Le recrutement d'un technicien est en cours. Pour les communes, ce sera une simplification : au lieu d'envoyer une demande à ERDF, elles nous l'adresseront directement et auront ainsi à faire à un seul interlocuteur en cas d'extension.

Parlons maintenant finances :

Le budget du syndicat est d'environ 40 millions d'euros.

En 2012, nous avons payé :

- 14 millions d'euros de travaux (électrification et travaux en coordination).
- 1.5 millions de subventions éclairage public
- 275 000 € de subvention pour lignes téléphoniques
- 630 000 € pour l'entretien de l'éclairage public

Quelles sont les recettes en 2012 :

- Taxe électricité : 5.3 Me

- Redevances edf-Gdf : 1.73 Me
- FACE : 3.721 Me
- Art 8 et PCT : 585 000
- Participations collectivités à l'ER : 2.912

Vous pouvez constater que le SDE est un des gros donneurs d'ordre du Département.

J'en profite pour donner une explication aux entreprises sur le niveau des travaux lancé en 2013 et qui est en retrait par rapport aux années précédentes .Je vois 3 raisons principales :

- A cause de la crise de l'immobilier ,les demandes d'extension ne remontent pas
- Nous venons de lancer une consultation pour 2 marchés d'étude et de maîtrise d'œuvre .Le département étant divisé en 2 lots .L'ouverture des plis a lieu le 15 juillet pour une mise en application au 1 septembre .A partir de cette date ,nous allons lancer pour 5 millions de travaux de renforcement.
- Nous avons également ,une centaine de dossier qui ont été chiffrés et pour lesquels les communes n'ont pas donné leur accord .Nous sommes en train de faire des relances.

Nous avons actuellement 2 sujets d'inquiétude :

Le dossier du FACE : Après les élections municipales de 2014,la distinction entre commune rurale et urbaine va être basée sur la notion de plus ou moins 2000 ha mais aussi d'appartenance à une unité urbaine de plus de 5000 ha.Les communes de moins de 2000 ha situées en zone urbaine pourront être classées comme communes urbaines ce qui est très contraire à la réalité.L'exemple le plus frappant est l'unité urbaine d'Aubenas(41 440 ha) qui s'étend de Chirois(268 ha) à Lablachère englobant des communes comme Vernon (224 ha).Le Prefet aura la possibilité d' accorder des dérogations si les communes et le SDE le demandent.Aujourd'hui nous représentons 38 communes urbaines et 301 rurales.Dans l'état actuel,nous aurions 67 communes urbaines ou assimilées et 7 communes de plus de 2000 ha pouvant avoir une dérogation.

Dans l'état actuel des financements,il est bien entendu beaucoup plus avantageux pour une commune d'être classée en zone rurale .

Les conséquences sont immenses :

- financières :elles sont très importantes pour les communes devenues urbaines qui n'auraient plus droit au FACE et aux subventions à 75 % mais à 40%.Une nouvelle atteinte pour les petites communes.
- Négatives sur le niveau des investissements du syndicat et des aides aux communes.

Pour cela,nous avons,avec une vingtaine d'autres syndicats,formé un recours gracieux auprès du Ministre qui,sans suite,sera soumis à la justice administrative.

Une certaine victoire : lettre de Mme Batho du 14 juin et je cite :

Soucieux de ne pas bouleverser les règles d'attribution des aides à l'électrification rurale et de stabiliser un dispositif dont la réforme a suscité des difficultés de mise en œuvre ,le gouvernement entend donc permettre au préfet d'étendre le bénéfice des aides, à titre dérogatoire ,à l'ensemble des communes de moins de 5000 hab comprises dans une unité urbaine de plus de 5000 hab ,lorsque leur isolement ou le caractère dispersé de leur habitat le justifie.Vues les circonstances,j'espère qu'il y aura la continuité au ministère.

Les Lois de décentralisation

Le transfert de compétence aux nouvelles metropoles en particulier l'électricité ,jusqu'ici dévolue aux communes va avoir des conséquences que les parlementaires n'ont pas évaluées .Cela va faire baisser considérablement les fonds de l'électrification rurale déjà mis à mal par la réforme du FACE .Mais ,à terme, cela va entraîner la fin de la péréquation tarifaire .En effet ,en fin de concession, les métropoles feront des adjudications où les fournisseurs se précipiteront avec des prix bas en raison de la rentabilité .Par contre ,les territoires ruraux ,seuls ,devront payer des prix beaucoup plus élevés .Ce sera fini de la tarification unique ,le lyonnais paiera beaucoup moins cher le kilowatt que le Coucouronnais .Cela risque aussi d'être le démantèlement d'ERDF. D'autant plus que certains barons locaux veulent également transférer cette compétence aux communautés urbaines. On va supprimer ainsi une décision, efficace et unanimement appréciée ,du Conseil national de la résistance et du Général de Gaulle.

Le président de la commission économique,Francois Brottes a déposé un amendement pour que la compétence énergie ne soit pas abordée dans la loi de la décentralisation mais dans celle sur la transition énergétique.J'ai rencontré Olivier Dussopt ,rapporteur,qui a donné un avis favorable.Ce serait une avancée mais on ne sait pas comment cela reviendra dans la prochaine loi.

Quelques barons, élus des très grandes villes veulent récupérer la taxe sur l'électricité:On a l'exemple des départements qui,aujourd'hui,perçoivent la taxe départementale sur l'électricité et qui ne reversent pas un centime aux syndicats et l'utilisent pour d'autres domaines :en ardeche c'est 3 millions d'euros

.Notre syndicat ,votre syndicat est un outil indispensable à l'aménagement du territoire.Ne l'oublions pas et défendons le.

Vous serez toujours les bienvenus dans votre nouvelle maison.

Je vous remercie pour votre attention.